

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Marc Louis-Seize	1.1	Maire	29 220	14 610	33 386
Sébastien Renaud	1.2	Conseiller	16 400	7 992	
Pierre Pharand	1.3	Conseiller	14 799	7 399	
Martin Proulx	1.4	Conseiller	14 799	7 399	
Luc Verner	1.5	Conseiller	14 799	7 399	
Anne-Marie Arcand	1.6	Conseiller	14 799	7 399	
Éric Antoine	1.7	Conseiller	14 799	7 399	

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).